

La coupe de récupération (CR), un plan spécial d'intervention après une perturbation naturelle

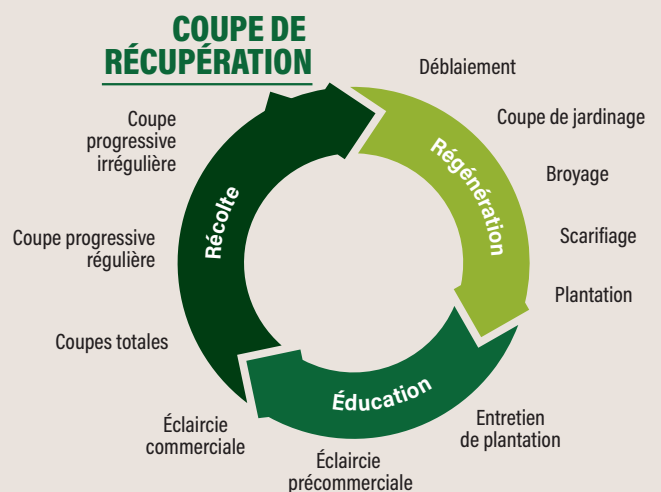
Un peuplement ayant subi une perturbation naturelle.

Pourquoi une CR ?

Un fort vent, le feu, des insectes ou une maladie ont causé une perturbation importante dans un peuplement de mon lot. Cette perturbation naturelle imprévue affecte une bonne proportion des arbres de mon boisé. Pour « sauver les meubles » et mettre en marché les arbres de valeur touchés, mon professionnel en foresterie recommande un plan spécial d'intervention incluant une récolte de récupération. Ce plan spécial peut différer de mon plan d'aménagement initial. Il me permettra de récupérer une partie de la valeur des bois que je destinais à une récolte ultérieure.

Quand réalise-t-on une CR ?

La CR est pratiquée après une perturbation naturelle. La CR s'étale sur une période de quelques années après la perturbation ou après le début de l'épidémie, s'il s'agit d'un insecte comme la tordeuse des bourgeons de l'épinette, par exemple. Elle doit être terminée avant que le bois ne devienne inutilisable pour la transformation.



Qui fait quoi ?

Je réalise les travaux de mon plan d'aménagement à mon rythme. Ce document est signé par un ingénieur forestier. Cette CR n'en fait toutefois pas partie : elle constitue un plan spécial d'intervention appliqué à la suite d'une perturbation naturelle.

- Je m'assure de respecter la réglementation en vigueur et de posséder les permis nécessaires avant d'engager des sommes d'argent.
- Un professionnel en foresterie peut m'aider à récupérer la valeur des arbres endommagés.
- Je peux effectuer une partie des travaux ou les confier en entier à mon conseiller forestier.

De quoi s'agit-il ?

But de la CR : Récupérer les arbres tués ou affaiblis par une perturbation naturelle (feu, chablis, verglas, insectes). La CR est prescrite par le professionnel en foresterie pour récupérer les arbres morts ou fortement affaiblis.

Résultats attendus : La CR laisse un parterre de coupe avec ou sans arbres ou îlots d'arbres résiduels. Elle récupère une partie de la valeur du bois affecté et assure habituellement une remise en production plus rapide que ne le permettrait le processus naturel de régénération de la forêt. Si la régénération naturelle est insuffisante, comme après un feu, un reboisement peut parfois devenir nécessaire.

Comment procède-t-on ?

On évalue le potentiel de régénération du site : aura-t-il besoin de reboisement ou non ?

Ensuite, on cible les interventions de récupération : la CR peut être utilisée sur une seule ou sur plusieurs sections d'un peuplement. On ne l'applique pas forcément à un peuplement entier.

On prépare le plan spécial d'intervention, qui nécessite une adaptation du plan d'aménagement sylvicole, puis on exécute les travaux requis, qui sont généralement mécanisés.

L'évolution du peuplement après la CR



* On parle de 15 ans et de 40 ans après la CR (il ne s'agit pas de l'âge du peuplement).

Aide-mémoire des impacts possibles de la coupe de récupération (CR)

Un peuplement après une CR.

Credit photo: Olivier Couture

Impacts sur l'actif forestier

La santé des arbres

Qualité
#1

- › La perturbation affecte la santé des arbres et peut toucher le processus de régénération. Si la régénération est suffisante, on ne fait pas de préparation de terrain après la CR. Si elle est insuffisante, comme après un feu, on peut attendre que la régénération naturelle s'installe. Dans le cas contraire, on procède à une préparation de terrain pour reboiser par la suite.
- › La CR permet d'accélérer le développement de la régénération préétablie dans une forêt ayant subi une perturbation naturelle.
- › La CR peut perturber les processus écologiques et dynamiques de la forêt parce qu'on enlève les gros résidus forestiers laissés par la perturbation.

La faune et son habitat



Le plan spécial d'intervention fait l'objet d'une analyse de la situation et des enjeux. Des espèces végétales concurrentes à la régénération du peuplement peuvent apparaître après la CR. Les petits fruits, par exemple, apparaissent et procurent une nourriture abondante aux animaux comme l'ours ou le cerf de Virginie. Les conditions créées par la CR sont propices à la fuite pour de nombreux oiseaux et petits mammifères associés aux milieux ouverts, par exemple la gélinotte huppée. Ces impacts sont toutefois temporaires : puisque la forêt repousse, cette faune sera éventuellement remplacée par des espèces qui préfèrent les jeunes forêts denses.

La disponibilité des PFNL



Le retrait du couvert forestier crée les conditions pour l'apparition d'espèces absentes auparavant, comme les mûres, les framboises et les bleuets. Des plantes d'intérêt peuvent donc devenir disponibles, mais cet impact est temporaire, le temps que le couvert forestier se reforme.

Impacts sur le producteur forestier



Les aspects financiers

Ce traitement mène à la mise en marché des bois récupérés toujours utilisables pour la transformation, ce qui procure un certain revenu au propriétaire. Cependant, la valeur d'arbres endommagés peut être plus faible que celle d'arbres sains.

Coûts : Son coût inclut la réalisation du traitement, le transport des travailleurs et des équipements, les coûts variables des équipements (incluant le carburant), les fournitures et les coûts fixes d'opération. Si le peuplement a une régénération préétablie d'essences désirées, on n'a pas à défrayer des coûts de reboisement ou d'entretien de la régénération naturelle.

Financement des travaux : Les coûts de la réalisation d'un plan d'intervention spécial peuvent parfois être couverts par un budget spécial, mais pas forcément. Une partie des coûts sont toutefois admissibles au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et au remboursement des taxes foncières (une mesure fiscale).

L'accessibilité à la forêt



Sur un lot où se trouve un peuplement ayant subi une perturbation naturelle et où l'on prescrit un plan spécial d'intervention, on ne se promène pas facilement. Par exemple, lors d'un chablis ou d'un feu, l'accès à la forêt est grandement amélioré par une CR, car on récupère une partie des arbres marchands renversés et cassés.

Le paysage forestier



Une fois la CR effectuée, le paysage ressemble à celui qui laisse la coupe totale sans protection de la régénération. En voyant la forêt, on ne pense pas nécessairement au résultat d'une perturbation naturelle. Cependant, dans certains cas, les souches d'arbres déracinés par le vent (chablis) peuvent ne pas retrouver leur position originale après la CR. Elles laisseront deviner que le peuplement a subi une perturbation.

À retenir

La CR se distingue du traitement d'assainissement. Celui-ci est utilisé pour contrer la propagation des maladies et des parasites, notamment, et non à la suite d'une perturbation naturelle.



Référence : Guide sylvicole du Québec

Avec le soutien financier de

Ressources naturelles
et Forêts

Québec



GROUPEMENTS
FORESTIERS
QUÉBEC